

CUBA

Date des élections: 2 novembre 1976

But de la consultation

Election de tous les membres du Parlement prévu par la nouvelle Constitution de 1976.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Cuba, l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, se compose de 481 députés élus pour 5 ans par les Assemblées municipales du pouvoir populaire.

Système électoral

Sont électeurs, aux institutions représentatives du pays, tous les citoyens cubains âgés de 16 ans révolus, hormis les malades mentaux ou ceux qui se sont rendus coupables d'un crime ou d'un délit. Peuvent être élus tous les citoyens âgés de 16 ans révolus, jouissant pleinement de leurs droits politiques: sont éligibles à l'Assemblée nationale tous les citoyens ayant atteint l'âge de 18 ans.

Les délégués aux 169 Assemblées municipales du pouvoir populaire sont choisis au suffrage universel et sont déclarés élus s'ils obtiennent, dans la circonscription briguée, plus de la moitié du nombre total de suffrages recueillis. Les députés sont élus par ces délégués parmi les candidats proposés par le Parti communiste cubain et par les organisations de masse. Le nombre de députés élus par chaque municipalité dépend du chiffre de sa population; il y a un député pour 20 000 habitants ou fraction de plus de 10 000 habitants: ainsi chaque municipalité est représentée par un député au moins.

Une fois élus, les membres de l'Assemblée nationale continuent à exercer leur profession; conformément à la Constitution, le statut de parlementaire n'entraîne aucun privilège ni aucun avantage économique.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections parlementaires de 1976 représentaient la phase finale de l'institutionnalisation de la révolution cubaine, c'est-à-dire l'instauration d'un nouveau système de gouvernement du « pouvoir populaire » commencée en

décembre 1975, époque à laquelle le Parti communiste cubain a adopté une Constitution socialiste pour le pays. Au cours des 12 mois qui ont suivi, des élections se sont déroulées à l'échelle nationale, pour la première fois depuis 1958, afin de désigner les délégués aux 169 assemblées municipales; celles-ci ont élu, à leur tour, les délégués aux 14 assemblées provinciales et les députés à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire. Plus de 5 000 000 de citoyens se sont rendus aux urnes lors des élections municipales d'octobre et ont choisi parmi près de 30 000 candidats.

Les candidats aux 481 sièges de l'Assemblée avaient été présentés par le Parti communiste cubain et des organisations de masse. Quelque 14% de ces candidats étaient des femmes. Parmi les députés élus, 55,5% étaient également des délégués aux assemblées municipales et 22,2% étaient des femmes.

Lors de la session inaugurale les 2 et 3 décembre, la nouvelle Assemblée a choisi le Dr. Fidel Castro — qui avait été à la tête de la Révolution et qui était depuis lors Premier Ministre — en tant que Président du nouveau Conseil d'Etat (organe exécutif nommé par l'Assemblée nationale afin de mener à bien les fonctions de celle-ci au cours des deux intersessions annuelles). Le Dr. Fidel Castro assume donc désormais simultanément les fonctions de Chef de l'Etat et celles de Chef du Gouvernement.

Données statistiques

1. *Bipartition des députés par catégories professionnelles*

Travailleurs de l'industrie et des services publics, enseignants . . .	29,9 %
Fonctionnaires (de divers secteurs politiques, économiques, scientifiques et culturels) au niveau provincial ou municipal	29,1%
Fonctionnaires (de divers secteurs politiques, économiques et sociaux) au niveau national	12,3%
Techniciens	7,9%
Membres des forces armées	7,3%
Paysans	1,5%
Divers	12,0%
	<hr/>
	100,0%

2. *Répartition des députés par sexes*

Hommes	374
Femmes	107

HT

3. Répartition des députés par classes d'âge

18-30 ans	10,6%
31-40.	40,8%
41-60.	32,8%
61 ans et au-dessus.	15,8%
	100,0%